

Sujet : [INTERNET] Projet carrières de Vignats, enquête publique le Val D'hazey

De : Dominique Dufour < >

Date : 28/04/2022 14:23

Pour : pref-projet-carrieresvignats@eure.gouv.fr

Bonjour monsieur le commissaire enquêteur,

Monsieur GUIFFARD

Veuillez trouvez ci-après, mes interrogations concernant le projet "Carrières de Vignats"

1)

L'installation de cette structure va de par ses aménagements interdire l'accès à la voie sur berge (Chemin de halage) pour les administrés, les promeneurs, les sportifs, en semaine, si j'ai bien lu.

Une nouvelle liaison est prévue pour ces actifs, serat elle développée pendant ou avant l'installation de ce projet ?

Ce n'est pas précisé clairement dans le dossier ?

*Il serait intéressant de faire réaliser ce chemin avant le commencement des travaux d'installation de "Carrières de Vignats"

Il faut que cela soit défini, porté clairement au dossier, en amont de l'acceptation du dossier par Monsieur le Préfet.

2)

Les estacades, de par leurs longueurs, leurs largeurs (20 mètres x 20 mètres), ne vont elles pas perturber le trafic fluvial quotidien, je pense aux croisement, aux éventuelles manoeuvres d'urgences etc...

(Surtout lorsque des barges seront amarrées aux pieux, en tableau de celle ci)

Comment va s'organiser, la navigation au niveau du nouveau chantier ?

Ce n'est pas indiqué clairement dans le dossier ?

3)

Les niveaux, de nuisances sonores, de poussières, de polution éventuelles, ne sont pas identifiées clairement pour les administrés et, l'environnement ?

Quelles vont êtres les mesures misent en oeuvre sur le site et, que risquent on vraiment ?

Faut il vraiment, comme il est indiqué au dossier, attendre la mise en service de cette structure pour connaître exhaustivement ces critères ?

La société "Carrières de Vignats" utilise déjà sur d'autres sites ces types de matériels, donc une évaluation est tout à fait possible, en l'état.

Il serait bon que cela soit défini, indiqué clairement au dossier, en amont de l'acceptation du dossier délivrée par Monsieur le Préfet.

*Après, il sera alors peut être trop tard !

4)

L'évaluation rationnelle de l'augmentation du transport routier est évaluée, sans véritable chiffrage.

Ce faisant, il n'est pas du tout indiqué si les communes limitrophes concernées par l'augmentation de ce trafic routier d'ampleur sont informées et, pourront elle l'absorber sans dommages ?

A savoir, Certaines présentent des problèmes de structure (Pont sur fleuve), de voiries inadaptées, etc...

Qu'est il prévu côté instances de l'état pour résoudre au mieux ce problème ?

Voilà,

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous prie donc, de bien vouloir prendre en compte et, d'accuser bonne réception de ce courriel.

Bien cordialement,